

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL DE MUNICIPAL DE LEVONCOURT

Samedi 6 Juin 2020

Étaient présents :

Marie-Pierre VERDUN, maire
Aline BERTHANIER,
Sylvie DAILLY, Première Adjoint,
Jérémy JACQUEMIN,
Jean-Pierre JACQUEMET,
Stéphane JACQUEMET,
Annick WILLIÉ.

Début de la séance à 10 heures

La séance a débuté par le discours de Madame le Maire

En préambule, lecture a été faite de la charte de l' élu local et remise des différents textes de loi afférant à cette charte

1) DELEGUE AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Marie-Pierre VERDUN et Sylvie DAILLY ont proposé leur candidature

Le conseil a voté à 7 voix pour et 0 voix contre

2) CONSEILLER DELEGUE

Concernant la station de pompage, Madame le Maire a proposé :

- que soit signé un contrat d'automatisation des relevés avec l'organisme IP France en charge de l'installation et du suivi de la station. La prestation est chiffrée à 240€00 HT / 288€00 TTC pour l'année
- que soit nommé un conseiller délégué chargé de la maintenance légère (entretien des canes d'injection deux fois par mois, gestion des alertes, surveillance de premier ordre, nettoyage annuel des bassins). Une indemnisation de 100 € bruts, prélevée sur les indemnités des deux postes Maire / Premier Adjoint sera versée à l' élu se chargeant de cette mission.

Le conseil a décidé de réfléchir encore sur ce point qui sera abordé ultérieurement, en fonction, notamment, du budget de l'eau.

3) INDEMNITES DES ELUS

Précision du terme « indemnités » et rappel de la nouvelle grille entrée en vigueur en Janvier 2020, accordant des augmentations conséquentes pour les élus. Il a été proposé de réduire les indemnités des deux postes de la façon suivante :

- Poste MAIRE : montant brut de 500€00 :
- Poste PREMIER ADJOINT, un montant brut de 150€00

Le conseil a voté à 7 voix pour et 0 voix contre.

4) ENTRETIEN VOIRIE

A la demande de plusieurs habitants, renseignements ont été pris concernant le balayage des rues. Le passage d'une machine coûte environ 300€00 par passage et il faut au préalable intervenir sur certains secteurs de caniveaux pour décoller des amoncellements, ce que la machine ne peut faire. Il est également rappelé que, par endroit, les caniveaux sont trop bas sous le niveau de la route et la machine ne peut y accéder.

Il a été rappelé que la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE entretient les espaces verts situés au cimetière, château d'eau, église et réserve d'incendie ; la commune paye les heures effectuées par les agents techniques à la CODECOM.

5) FORMATION DES COMMISSIONS

- Commission des chemins
 - il a été décidé de constituer une commission des chemins, commission ouverte, c'est à dire qu'elle n'est pas réservée à des membres du conseil mais des habitants pourront y participer. Cette commission sera chargée de collecter les informations nécessaires à la bonne tenue de tous les chemins de la commune, en surveiller l'entretien et les besoins éventuels d'intervention

Plusieurs secteurs nécessitent d'ores et déjà d'être remis en état très prochainement. Deux camions de concassés vont être commandés et une équipe est chargée de faire un premier tour pour définir où il est nécessaire de reboucher les trous et, par conséquent où vider les camions. Il sera demandé aux agriculteurs et aux éventuels volontaires de participer à cette opération, idéalement avant la fin de ce mois de Juin.

- COMMISSION EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Il a été souligné que le village est propre et bien entretenu et qu'il faut poursuivre ces efforts d'embellissement. Une commission ouverte est demandée pour solliciter les volontaires qui souhaiteraient fleurir le village, entretenir les existants et aussi proposer de nouveaux aménagements.

Ces dernières années, des bénévoles se sont chargés, deux fois par an d'entretenir les bordures, les caniveaux et les fleurs (pourtour de l'église et petite place). Ces opérations de nettoyage seront à nouveau proposées et les habitants seront sollicités pour y participer.

6) AFFAIRES DIVERSES

- 1) Dématérialisation pour les documents
 - les conseillers ont confirmé que les supports dématérialisés (mails et sms) leurs convenaient pour communiquer
- 2) Equipements et fonctionnement
 - une boîte à lettre va être installée à la mairie
 - une boîte à clés contenant tous les trousseaux utilisés (bâtiments, stations

pompage et forage, réserve incendie, etc...) sera installée dans la mairie à laquelle maire et adjoint auront accès

- une procuration pour les courriers recommandés sera établie à Monsieur Stéphane JACQUEMET qui pourra ainsi récupérer les courriers en cas de besoin et absence du maire, qui aura également procuration, ou empêchement

3) Escaliers de l'Eglise

- A plusieurs endroits, les escaliers de l'église sont très abîmés et, devant les risques de chute, il a été décidé de condamner momentanément l'accès de ce côté par la pose de Rubalise, dans un premier temps. Un affichage indiquera aux usagers de contourner par la ruelle. Une demande de devis va être rapidement lancée pour pouvoir ajouter ce poste de dépense au prochain budget

4) Nuisances sonores

Rappel a été fait de l'arrêté préfectoral **N° 2000-1269 – ARTICLE 6** réglementant les horaires ou l'utilisation des machines (tondeuses, débroussailleuses, etc) est autorisée :

- **Du lundi au vendredi** : de 9 à 12 heures et de 14 à 20 heures
- **Les samedis** : de 9 à 12 H et de 14 à 19 H
- **Dimanches et jours fériés** : de 10 à 12 heures

Ce rappel s'adresse à chacun et est essentiel pour le respect du voisinage :

- L'article sera affiché au tableau municipal
- Un rappel sera également fait aux habitants via un bulletin d'information.

5) POINT D'EAU

Le conseil s'est questionné sur la nécessité d'ouvrir ou non le point d'eau pour soulager le réseau communal. La consultation récente de l'ARS (Agence Régionale de Santé) attire notre attention sur la qualité de cette eau, non potable pour la consommation humaine.

Pour l'heure il a été décidé d'attendre le retour d'informations plus complètes.

Cependant, il a été reprecisé l'impact financier sur le budget « eau » que pouvait avoir l'ouverture de ce point d'eau et sur les investissements financiers de la commune.

6) Autres :

- CAMDA, organisme pour la dératisation
 - quelques produits déposés par l'intervenant se trouverait dans la commune. Vérification doit être faite pour savoir si cela doit se poursuivre et sous quelle forme
- COMITE DES FÊTES
 - quelques informations ont été demandées par Madame le Maire quant au fonctionnement du Comité des Fêtes créé avec la commune de Baudrémont (budget, bureau, animations, etc ...). Il a été demandé de laisser une clef du local du Comité des Fêtes à la mairie.
- CHIENS DIVAGANTS
 - la mairie recueille régulièrement des plaintes concernant la divagation de

chiens « agressifs ». Il a été précisé que des démarches sont en cours pour régler ce problème

◦ CHATS

- la présence de nombreux chats, qui ont tendance à se multiplier, indispose des habitants. Contact va être pris auprès d'une association pour envisager une campagne de stérilisation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13 heures 45

Prochaines réunion prévues :

- le Samedi 18 Juillet à 10 heures
- le Vendredi 16 Octobre à 21 heures